

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1294

présenté par
M. Isaac-Sibille et M. Turquois

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, après le mot :

« familiale »,

insérer les mots :

« , de son engagement associatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article définit le cadre du nouveau contrat d'engagement des demandeurs d'emploi inscrits auprès de France Travail. Les obligations inscrites dans le contrat sont adaptées à chaque personne au regard de sa situation. Le présent amendement vise à prendre en compte l'engagement associatif du demandeur d'emploi.